



22 | 20  
Sept. | 17

**Horaires**

9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30  
7 heures de formation

**Tarif**

1 090 € + 20 % de TVA  
Tarif dégressif en fonction du nombre de formations

**À qui s'adresse cette formation ?**

Aux collaborateurs des fonctions juridiques et Conformité, aux directions des Risques opérationnels, et du Contrôle et Audit interne, aux directions métiers, responsable du pilotage de la gestion déléguée, responsable des partenariats ou des commerciaux des Compagnies d'assurance, Mutuelles et Institutions de Prévoyance.

**Formateur**

Chez Optimind Winter, les formateurs sont de cursus en rapport direct avec la thématique de formation traitée, Actuaires, Ingénieurs financiers, techniques, etc. et salariés de notre entreprise. Cette règle, qui ne tolère aucune exception, est pour nous le gage de leur capacité à comprendre les métiers et les enjeux de nos clients.

**Optimind Winter**

Expert en gestion des risques en France avec ses 180 collaborateurs, Optimind Winter constitue l'interlocuteur de référence pour les assureurs, mutuelles, administrations, banques et grandes entreprises qui souhaitent un partenaire métier de haut niveau les accompagnant dans leurs projets stratégiques en actuariat conseil, protection sociale, risk management, finance & performance, business transformation et financial structuring.

**Lieu**

46 rue La Boétie  
75008 Paris

[Se repérer sur la carte](#)

**Informations**

Pour toutes informations :  
[formation@optimindwinter.com](mailto:formation@optimindwinter.com)

**Affectation au budget formation :**

Optimind Winter est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le N°1175356087.

À ce titre, les budgets engagés par nos clients sur ces activités peuvent être imputés à leurs budgets de formation permanents.

Actuariat  
Conseil

Protection  
Sociale

**RISK  
MANAGEMENT**

Finance &  
Performance

Business  
Transformation

Financial  
Structuring

## LES FONCTIONS CONFORMITE ET JURIDIQUE FACE AUX ENJEUX DE L'EXTERNALISATION SOUS SOLVABILITE 2

De la Politique de Sous-traitance aux Conventions de délégation, comment les assureurs et les délégataires doivent se préparer aux nouvelles obligations réglementaires ?

**OBJECTIFS**

**Maîtriser les enjeux réglementaires et les risques associés à l'externalisation sous Solvabilité 2**

**Identifier les rôles et responsabilités des fonctions Conformité, Risques opérationnels et Juridique face aux enjeux identifiés**

**Préparer un dispositif contractuel complet encadrant les opérations déléguées d'assurance**

**MATINEE**

**Le périmètre concerné par la réglementation Solvabilité 2 en matière d'externalisation**

- Rappel des textes applicables et des textes de référence ;
- Les acteurs assujettis ;
- Les activités concernées et qu'entend-on par activités critiques et importantes ?
- Les autres réglementations concernées : DIA, CNIL, code de la santé, code du travail, jurisprudence, etc.

**Focus :** sur les risques propres à l'externalisation : vision d'ensemble et cas concrets issus de la presse

### Les nouvelles obligations réglementaires et les enjeux associés

- Les nouvelles responsabilités et les enjeux pour l'assureur délégant ;
- Les nouvelles obligations et les enjeux pour le délégataire ;

**APRES-MIDI**

**Le rôle de la Fonction de vérification de la Conformité en matière d'externalisation sous Solvabilité 2**

- Le positionnement et le rôle de la fonction Conformité en la matière : chez le délégant et chez le délégataire ;
- La Politique de sous-traitance et les questions à se poser ;
- La cartographie des sous-traitants et des activités externalisées ;
- La veille légale, réglementaire et l'analyse d'impact : exemple de l'hébergeur de santé ;
- L'animation des dispositifs réglementaires et la conformité des Politiques associées : lutte contre le blanchiment, protection des données personnelles, etc.

### Le rôle de la Fonction juridique en matière d'externalisation sous Solvabilité 2

- Le positionnement et le rôle de la fonction juridique en la matière : chez le délégant et chez le délégataire ;
- La conformité des conventions de délégation vis-à-vis de Solvabilité 2 ;
- Le pilotage des activités déléguées via le suivi de l'exécution des conventions de délégation.

**Focus :**

- Quelles notions de performance et quels indicateurs intégrer dans une convention de délégation ?
- Délégation de gestion : regards croisés des Fonctions Juridiques, Conformité et Audit interne